



Dérogation scolaire

Par **Helene26100**, le **24/04/2023** à **19:55**

Bonjour, nous avons effectué une dérogation scolaire l'année dernière (septembre 2022) pour la rentrée de mon petit dernier en CP. Nous n'habitons plus la commune, mais nous souhaitons qu'il poursuive sa scolarité sur cette commune, d'autant que son grand frère y est scolarisé (en CE2). Cette dérogation nous a été accordé (après un long parcours du combattant!).

Je suis en train de pre-inscrire mes enfants pour la rentrée scolaire 2023 et on me demande de nouveau un dossier de dérogation. Je n'y comprend plus rien. Je pensais qu'une fois que la dérogation était acceptée, c'était pour tout le cycle scolaire? Pouvez vous m'éclairer sur le sujet?